



Arrêté n° 136/2026
Portant désignation des membres du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire de la Commune de SANCOINS (Cher),
Vu les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération n°67/2026 du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 fixant à 13 membres le nombre d'administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : le Maire + 6 membres élus + 6 membres nommés ;
Vu la délibération n°67/2026 du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 portant désignation des 6 membres élus au Conseil d'Administration du CCAS ;
Considérant l'appel à candidatures effectué sur la période du 23 mars au 10 avril 2026 ;
Considérant les réponses reçues de diverses associations ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Représentant désigné	Association représentée	Adresse de domiciliation
Jeanne GAZEAU	Le Relais	1 allée Napoléon III 18000 BOURGES
Adrien FONTAINE	Mission Locale Cher Sud	10 rue Victor Hugo 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Nicolas BERGER	Le Pass'âge (APLEAT-ACEP)	11 place du Commerce 18600 SANCOINS
Patrick MATHIAUD	Addictions Alcool Vie Libre	2 rue Racine 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Laurette ROUSSELET	L'Outil en Main	10 place de la Libération 18600 SANCOINS
Lauriane LHERMITTE	A.I NORD BOCAGE	1 boulevard Gambetta 03320 LURCY-LÉVIS

Article 2 : La durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 15/04/2026

Monsieur le Maire,
Pierre GUIBLIN

